

Historica Canada Education Portal

Les Débats de la Confédération : Mini module Niveaux intermédiaire et supérieur

Les [activités et documents](#) en annexe aideront les élèves à comprendre la diversité des idées, des engagements, des réussites, des doléances qui sont à la base de la création du Canada. À la fin de ce mini-module, les élèves seront en mesure :

1. d'utiliser le processus d'enquête historique, de recueillir, d'interpréter et d'analyser des preuves et des données historiques provenant de sources primaires et secondaires variées afin d'examiner les enjeux et les événements d'importance historique pour pouvoir en tirer leurs propres conclusions ;
2. d'améliorer leurs compétences en matière de réflexion sur l'histoire afin de pouvoir déterminer l'importance historique, les causes et les conséquences, la continuité et le changement, et d'adopter une perspective historique ;
3. d'approfondir leur connaissance de leur province ou région du Canada, des droits des minorités, de la démocratie, et de comprendre l'importance d'une réconciliation avec les peuples autochtones.



Source primaire : position de Antoine-Aimé Dorion sur la Confédération

Quand les assemblées législatives de la Province du Canada ont débattu la question de la Confédération en février et mars 1865, Antoine-Aimé Dorion a tenu les propos suivants :

ÉDUCATION ET DROITS DES MINORITÉS

« Lorsque mon honorable ami fait un contrat, même avec un ami ou un voisin, ne prend-il pas le soin de lui donner une forme légale, d'y prévoir toutes les difficultés possibles et de le faire par écrit. S'il en agit ainsi pour la moindre transaction, pourquoi, lorsque nous sommes à prendre des engagements dont on ne peut prévoir le terme, ne ferions-nous pas de même ? (Bravo!) L'honorable membre a lui-même reconnu cette règle en insérant dans les résolutions des garanties concernant les institutions d'éducation des deux sections du Canada. Les catholiques romains du Haut-Canada sont anxieux de voir leurs droits mis à l'abri des atteintes de la majorité protestante de leur section de la province, tout comme la minorité protestante du Bas-Canada demande des garanties permanentes. »

DROITS DES MINORITÉS

« M. L'ORATEUR, j'aurais désiré adresser la parole à la chambre en français, ce soir; mais comme un grand nombre de membres ne comprennent pas cette langue, et d'un autre côté, comme presque tous les membres franco-canadiens comprennent l'anglais, j'espère que l'on m'excusera si je m'exprime dans cette langue. »

REPRÉSENTATION SELON LA POPULATION ET LES DROITS DES MINORITÉS

« J'ai toujours dit que la différence de religion entre les populations des deux provinces, de même que la différence de leur langue, de leurs lois, et même de leurs préjugés, - car il y a des préjugés qui sont respectables et qui doivent être respectés, - empêcherait tout membre du Bas-Canada représentant un comté français de voter pour la représentation basée sur la population pure et simple, et par là de placer la population du Bas-Canada dans la position d'avoir à se fier, pour la protection de ses droits, à la population du Haut-Canada qui aurait par ce moyen la majorité dans la législature. (Bravo!) »



Photo conservée par Bibliothèque et Archives Canada.

[Dorion.jpg 1.08 MB](#)



Christopher Dunkin en bref

Christopher Dunkin est né le 25 septembre 1812 à Walworth, en Angleterre. Ses parents étaient l'honorable Summerhays Dunkin et Martha Hemming. La richesse de sa famille lui a permis d'étudier aux universités de Londres puis de Glasgow de 1829 à 1831. Il a ensuite poursuivi des études à l'Université Harvard jusqu'en 1833 et est devenu professeur de grec et de latin. Il quitta son poste en 1835 et épousa Mary, la fille de Jonathan Barber. Ils se sont établis à Montréal en 1837 afin que Dunkin puisse poursuivre une carrière en politique.

Il fut d'abord correspondant au *Morning Courier*. Ensuite, il a occupé le poste de secrétaire, d'abord à la commission de l'éducation en 1838 et, ensuite pour le service postal. Le 1^{er} janvier 1842, il est devenu secrétaire provincial adjoint du Canada-Est. Quatre ans plus tard, il a obtenu l'autorisation de pratiquer le droit. Son ambition et son talent lui ont vite valu une grande popularité. En 1844, il s'est présenté, sans succès, aux élections. En 1857, il a été élu député conservateur de Drummond et Arthabaska. Au cours des années, il est devenu froid et têtu. C'est lui qui a parrainé le projet de loi sur la tempérance de 1864, connu sous le nom de la loi Dunkin.



Photo conservée par Bibliothèque et Archives Canada.

Lorsque l'Assemblée législative a débattu les 72 Résolutions en 1865, Dunkin s'est fermement opposé à l'entente et a prononcé l'une des critiques les plus longues, les plus détaillées et les plus réfléchies des conditions de l'union. Il s'inquiétait du mélange des systèmes américain et britannique et a exprimé une préoccupation particulière concernant le Sénat et la persistance du régime des partis. Toutefois, il n'a pas exprimé de préoccupation majeure quant aux droits des protestants anglophones dans une province franco-catholique. Le fait de ne pas être à l'avant-garde de cette cause lui a fait perdre l'appui de beaucoup de ses camarades anglophones.

Malgré ce revers, il est devenu trésorier provincial du Québec aussitôt après la Confédération et occupa ce poste jusqu'en 1869. À l'époque il était aussi le député de Brome et est devenu le ministre de l'Agriculture du gouvernement Macdonald en 1869. Le 25 octobre 1871, il a quitté la vie politique pour devenir juge de la Cour supérieure du Québec dans le district de Bedford.

Document de cours : La Grande Paix de Montréal (1701)



En 1701, les Français concluent un accord de paix avec la Ligue iroquoise des Cinq-Nations mettant ainsi un terme à près d'un siècle d'hostilités¹ marquées des deux côtés par des atrocités. Champlain lance cette série d'expéditions militaires et de raids de guérilla en 1609, quand il se joint à une expédition guerrière d'Algonquins, de Montagnais et de Hurons contre les Mohawks de la région du lac Champlain. Dans l'intérêt des détenteurs du monopole² de la traite des fourrures, il initie les Français aux modèles de guerre des Autochtones nord-américains. S'ensuivent alors des expéditions non concluantes contre des villages iroquois sous les gouverneurs Courcelle en 1665, La Barre en 1684, et Denonville en 1687. Ce n'est qu'en 1696 que le gouverneur Frontenac réussit à arrêter les raids iroquois en Nouvelle-France et à détruire les villages et les réserves de nourriture des Onondagas et des Oneidas.

En juillet 1700, des délégués de quatre des Nations iroquoises (les Mohawks sont absents) rencontrent le gouverneur Callière de Montréal pour amorcer des pourparlers de paix avec les Français et leurs alliés autochtones. Une réunion de toutes les tribus est prévue pour l'été suivant à Montréal. Trente nations envoient au total 1 300 délégués pour discuter pendant plusieurs

¹ Hostilités : Acte d'un ennemi en guerre

² Détenteurs du monopole : personnes qui détiennent une entreprise, laquelle contrôle l'offre sur le marché

Objectifs du curriculum :

De façon générale, ce mini module a été conçu pour les groupes de niveaux intermédiaire et supérieur. Ainsi, les activités décrites dans les pages qui suivent répondent aux critères du curriculum du programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, domaine de l'univers social, Histoire du Québec et du Canada, quatrième secondaire.

À Propos Du Mini Module Sur Les Débats De La Confédération

Avant que les provinces et territoires ne fassent partie du Canada, les membres de leurs assemblées législatives respectives (et de la Chambre des communes à compter de 1867) ont débattu entre 1865 et 1949 de l'importance, des objectifs et des principes d'une union politique. Outre la création de provinces, la Couronne britannique a également négocié une série de traités avec les peuples autochtones du Canada. Ces textes, ainsi que les documents relatifs aux négociations, sont tout aussi importants pour comprendre la création de la Confédération. Or, comme l'a expliqué récemment la Commission de vérité et réconciliation, « Un trop grand nombre de Canadiens ne connaissent toujours pas le contexte historique entourant les importantes contributions des Autochtones au Canada ou ne comprennent pas qu'en vertu des traités historiques et modernes négociés par notre gouvernement, nous sommes tous visés par les traités. »

La majorité de ces documents demeurent inaccessibles, toutefois, et beaucoup ne peuvent être consultés que dans les archives provinciales. En rassemblant pour la première fois ces textes coloniaux, fédéraux et autochtones et en utilisant de nouvelles technologies de recherche et de nouveaux formats de diffusion, le projet Les Débats de la Confédération (<http://hcmc.uvic.ca/confederation/>) encourage les Canadiens de tous âges et de tous les milieux à s'intéresser aux défis de l'époque. Il contribue également à accroître leur conscience politique des aspirations et des griefs historiques,

et les incite à s'impliquer dans les débats actuels et à contribuer à la compréhension et à la réconciliation locale, régionale et nationale.